



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2022-03

PUBLIÉ LE 8 MARS 2022

Sommaire

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) maison des examens / Division des affaires financières

IDF-2022-03-07-00002 - Arrêté n°2022-001 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) (2 pages)

Page 3

IDF-2022-03-07-00003 - Arrêté n°2022-001 ORD portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement (3 pages)

Page 6

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2022-03-07-00002

Arrêté n°2022-001 ADM portant délégation de la
signature administrative du Directeur du Service
Interacadémique des Examens et Concours des
académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

ARRETE n°2022-001 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222- 31, 1.22232 et D.222-33 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 février 2021 portant renouvellement de détachement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative à compter du 7 mars 2022 pour tous actes et décisions dans la limite de ses compétences à :

Madame Aline LEVERA, cheffe de la division des affaires financières.

Article 2 :

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 3 mars 2022

Frédéric MULLER
Signé
Le Directeur du SIEC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :

Madame Aline LEVERA, cheffe de la division des affaires financières,

SIEC – maison des examens
7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL CEDEX
Tél : 01 49 12 34 53
Mél : regie@siec.education.fr
www.siec.education.fr

2 / 2



8/3/2022

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2022-03-07-00003

Arrêté n°2022-001 ORD portant délégation de la
signature du Directeur du Service Inter
académique des Examens et Concours des
académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en
matière d'ordonnancement

ARRETE n°2022-001 ORD
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)
en matière d'ordonnancement

Le Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre. 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 février 2021 portant renouvellement de détachement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018, nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° IDF-2018-03-29-008 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service inter académique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté n°2019-004 du 19 août 2019 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du service inter académique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles ;

ARRETE :

Article 1 :

A compter du 7 mars 2022, dans le cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 724, délégation est accordée à l'adjoint à la chef de la division des affaires financières dans les conditions définies ci-après :

Madame Aline LEVERA, cheffe de la division des affaires financières, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes ;

Article 2 :

La secrétaire générale du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 7 mars 2022

Pour le préfet de la région Ile-de-France,

Frédéric MULLER
Signé
Directeur du SIEC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Signature de la personne ayant reçu délégation

Madame Aline LEVERA, cheffe de la division des affaires financières,

SIEC – maison des examens
7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL CEDEX
Tél : 01 49 12 34 53
Mél : regie@siec.education.fr
www.siec.education.fr

3 / 4



8/3/2022